



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 11 octobre 2022 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Est absente, madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent,

Monsieur le conseiller Daniel Champagne préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Catherine Marchand, directrice générale adjointe, Développement durable, M^e Andrée Loyer, directrice exécutive et greffière par intérim, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Michel Déziel, directeur adjoint du Cabinet, Martin Bisson et Daniel Feeny, attachés politiques, ainsi que Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Jean Boileau, directeur, Communications, Émilie Chasles, directrice territoriale, centres de services de Buckingham et de Masson-Angers, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Chantal Marcotte, directrice, Environnement et Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau.

CP20221011-P1 PLAN DE FORESTERIE URBAINE 2023-2030

Présentation par messieurs Frédéric Vandal et Vincent Paquette.

Les objectifs de la présentation sont de présenter :

- le Plan de foresterie urbaine 2023-2030;
- les ressources nécessaires au plan en prévision de l'étude du budget 2023.

Plan de la présentation :

- État de situation;
- Processus d'élaboration du PFU;
- Consultations publiques 2021-2022;
- Vision du plan de foresterie urbaine 2023-2030;
- Orientations et objectifs du PFU;
- Objectifs et actions proposées;
- Ressources nécessaires;
- Recommandations.

RECOMMANDATIONS :

La CELCC recommande :

R-CELCC-2022-09-14/02

Approuver le Plan de foresterie urbaine 2023-2030 de la Ville de Gatineau

CP-ENV-2022-11

Adopter le Plan de foresterie urbaine 2023-2030

CP-ENV-2022-12

Différer à l'étude du budget le financement du budget de fonctionnement du Plan de foresterie urbaine pour l'année 2023 et le financement de 5 postes

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc pose une question sur la page 26 du plan présenté. Il trouve préoccupant que la population de Buckingham et Masson-Angers qui a répondu soit de 1 %. Il trouve cela non représentatif. Il ne voudrait pas que le secteur de Buckingham soit pénalisé et souligne que des actions importantes ont été faites dans le passé. Il voudrait être rassuré que le plan va inclure les gens de son secteur. Monsieur Paquette mentionne que la communication a été la même pour tous les secteurs.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet remercie les équipes pour ce plan. Elle a consulté certaines personnes et il est ressorti qu'il y a des préoccupations au niveau de l'entretien que l'on fait de nos arbres. Elle est contente de voir des actions à ce niveau dans le plan. Est-ce qu'on va poser certains gestes comme mettre un cercle de paillis au pied des arbres? Cela est prévu à l'action 10 du plan et il est prévu de mettre des barrières physiques pour empêcher l'endommagement mécanique des arbres. On veut maximiser les bienfaits des arbres, par exemple, en favorisant leur croissance. L'élagage des arbres est important, car cela réduit le risque de demande de coupe d'arbres suite à des sinistres. Elle demande si les dons d'arbres incluront des petits et gros arbres et si on s'assure que ceux déjà donnés ont été plantés. Devrait-on planter nous-mêmes au lieu de faire des dons? La donation d'arbres est un élément parmi d'autres, mais nous n'avons pas de statistiques sur la survie de ces arbres. La Ville souhaite aller chercher plus directement les citoyens qui veulent vraiment planter des arbres.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon a trois questions. Dans son district, il y a des propriétés de plusieurs années et d'autres plus récentes. Certaines propriétés ont des problèmes avec des racines d'arbres qui bloquent les tuyaux souterrains. Il ne voit pas de contrôle d'arbres dans les nouveaux secteurs et aimerait savoir si quelque chose sera fait à ce niveau. Il demande s'il est possible d'exiger du promoteur de diversifier le type d'arbres. Les coûts de ce plan font-ils partie du plan financier long terme? Il est répondu que l'action 3 permet l'accompagnement des promoteurs, avec la collaboration du Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD). Il y a la diversité et la plantation au bon endroit. Monsieur Simon Rousseau répond que les coûts font partie de l'amélioration de services du budget adopté annuellement.

Madame la conseillère Olive Kamanyana aurait aimé plus de lien avec le plan climat. Quel est le lien des personnes qui mettront en œuvre le plan de foresterie urbaine et celles qui œuvrent au plan climat? Elle demande si l'étude arboricole de son district a été prise en considération. L'entretien des arbres est important, mais il faut aussi prendre en compte l'entretien et l'utilité des boisés. Madame Catherine Marchand mentionne que la création du Service de la transition écologique s'occupera des deux plans. Les fonctions de ce service se feront de façon transversale. Au niveau des espaces ruraux et urbains, on souhaite travailler avec les communautés. La priorité est donnée aux espaces urbains qui n'atteignent pas le 30 % de canopée. Cela ne veut pas dire qu'on ne s'occupe pas des espaces ruraux. Il est confirmé que l'entretien de boisés est aussi fait, mais il s'agit d'un entretien qui est différent.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron mentionne qu'un des problèmes avec les arbres matures est le compactage de la terre au pied des arbres. Elle demande si la solution de paillis à la base des arbres est une solution à ce problème. Elle suggère aussi de planter plus d'arbres fruitiers. Toutefois, on lui aurait répondu que les fruits qui tombent au sol pourraient briser les machineries des Travaux publics. Monsieur Dumas confirme que l'entretien plus spécifique sera possible avec l'ajout de ressources. Pour les arbres fruitiers, le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés sera également consulté pour éviter de causer d'autres problèmes.

Madame la conseillère Anik Des Marais souligne qu'il ne semble pas y avoir d'actions pour planter des arbres en emprise de rues. Les voies automobiles sont larges. L'accompagnement des promoteurs pourrait aussi être un guide tel qu'il a été proposé par un membre de la Commission de l'environnement qui est un promoteur. Pour les corridors verts et l'intégration, Madame Marchand mentionne que cela fait partie de la réglementation d'urbanisme et le Plan ne remplace pas ces outils existants. Pour les certificats d'abattage d'arbres, ils sont émis par le SUDD lorsque cela concerne une émission de permis de construction, mais il n'existe pas de registre. Madame la mairesse aimerait préciser que l'engagement avec le sous-comité était que les recommandations faites seraient soumises à l'équipe afin de confirmer si elles peuvent ou non s'appliquer et s'intégrer dans le plan de foresterie urbaine. Madame Marchand rappelle que les rues conviviales font partie des devis normalisés de la Ville. Il y a des normes à respecter pour la plantation sur l'emprise publique.

Madame la conseillère Caroline Murray demande que la cohérence entre les services soit assurée. Elle aimerait aussi connaître ce qui sera fait concrètement pour l'entretien des arbres. Pour la consultation publique, le titre de la consultation ne suscitait peut-être pas beaucoup d'intérêt. Elle aimerait savoir si on peut améliorer nos consultations et aimerait savoir si on tient les coûts de nos consultations publiques. Madame la mairesse mentionne que la consultation de septembre était une étape de validation de la consultation qui a duré 18 mois. Les membres de la commission veulent aussi tenir une rencontre d'informations avec les associations de quartier pour identifier s'il y a des actions qui peuvent être faites conjointement. Monsieur Yess Gacem précise qu'un comité de travail sur la participation citoyenne a été mis en place et va aller dans le sens soulevé par madame Murray. Pour la cohérence, monsieur Paquette répond que l'action 20 permettra d'y répondre. Pour l'entretien des arbres, s'il s'agit d'une plantation d'arbres, les suivis sont différents et le taux de survie souhaité n'est pas de 100 %.

Monsieur le conseiller Steve Moran a une question concernant la division qu'on peut faire de la canopée forestière. Il aimerait savoir si les terrains appartenant à la CCN font partie des statistiques. Il a aussi remarqué que dans le PGAB, il y a eu beaucoup de règlements amendés et ce n'est pas le cas ici. Il a l'impression que cela met un frein et que lors de demande de permis de construction, on n'analyse pas la conformité des arbres déjà présents et les impacts d'un projet sur les arbres existants. Il souligne que la réglementation ne doit pas nuire au PFU. Pour les ressources supplémentaires, il est confirmé que chaque action est quantifiée pour les ressources humaines impliquées. Des exemples sont donnés sur les catégories d'employés impliqués. Le pourcentage de canopée de la ville comprend les terrains de la CCN et le parc Jacques-Cartier. Ce n'est pas parfait de travailler avec les différentes communautés.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin mentionne que certaines maladies des arbres ont été vécues dans les dernières années. Souvent, on est face au constat de cette maladie. Il a constaté une maladie d'un hêtre chez un citoyen et demande si on peut dire que cela entraînera l'extinction de ce type d'arbre. Il est répondu que le nombre d'hêtres sur le territoire de la ville n'est pas si nombreux et ce qui est important, c'est la collaboration avec le gouvernement et les autres partenaires afin de suivre ces maladies et être proactif dans la détection des nouvelles maladies.

Madame Lacasse-Brunet a plusieurs questions. L'analyse de l'action 1 est-elle pour donner une valeur à nos forêts? Pour l'action 3, lors de développements par des promoteurs, ce sont eux qui évaluent leur terrain afin que la Ville émette le permis. Elle demande si la Ville aura des études indépendantes afin de connaître notre territoire et ne pas être à la merci des promoteurs qui évaluent eux-mêmes leur terrain. Cela permettrait de s'assurer que l'étude et l'information donnée par les promoteurs concordent. En ce qui a trait à l'objectif 1.1 pour la protection de nos milieux, elle aimerait savoir si on a un plan à ce niveau et le potentiel d'actions possible pour la ville. Madame Marchand répond que le SUDD est à élaborer un guide sur les études écologiques, comme on le fait pour des études de mobilité. Cela nous donnera des balises pour s'assurer que les études respectent les règles de l'art, soit qu'elles tiennent compte de l'ensemble de la valeur écologique du terrain et non seulement de l'arbre. Elle précise que la Ville n'a pas un pouvoir absolu d'interdire la construction, certains motifs de sécurité entre autres, peuvent être utilisés. Il est confirmé que la Ville fera faire une étude pour établir la valeur.

Madame Kamanyana revient sur les informations concernant les liens entre les différents plans existants à la Ville. Elle n'est pas entièrement satisfaite de la réponse et elle aimerait qu'on démontre les connexions entre ces plans, tant au niveau des textes qu'au niveau des ressources humaines qui y sont dédiées. Au niveau de la consultation, la méthodologie utilisée n'est pas complètement satisfaisante, car on n'a peut-être pas consulté toutes les populations. Monsieur Paquette précise que la consultation a été faite de façon générale, sans identifier spécifiquement les différentes populations. Pour les différents plans, il confirme que la présentation a été préparée en équipe multidisciplinaire.

Madame Des Marais a pris connaissance du plan de foresterie urbaine et elle croyait qu'on adoptait le plan suite à une recommandation de la Commission de l'environnement. Elle demande s'il est possible d'insister sur la plantation d'une sorte d'arbre précise. Au niveau du fonctionnement des commissions, elle demande si ce plan ne devrait pas être présenté à la Commission de développement du territoire et de l'habitation avant son adoption, car il touche beaucoup le schéma d'aménagement. Elle aimerait savoir comme cela s'intègre. Madame Des Marais voudrait savoir s'il est possible d'avoir des cibles précises. Madame Marchand mentionne que ce plan ne vient pas modifier le schéma d'aménagement, il vient le renforcer. C'est la raison pour laquelle ce plan n'est pas présenté à la Commission de développement du territoire et de l'habitation. Tout ce qui concerne l'aménagement du territoire dans les commissions est maintenant sous la direction générale adjointe du développement durable. Il y aura donc une cohérence plus facile à faire.

Pour les espèces précises, il est recommandé d'avoir de la variété sans que ce soit des espèces envahissantes.

Madame la mairesse aimerait clarifier que le sous-comité de la Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques a fait suite à la présentation faite à la commission. Ce sous-comité a regardé le rapport détaillé et ciblé des recommandations qui pourraient faire partie du plan de foresterie urbaine et que les équipes puissent les analyser. Cela reviendra à la commission.

Madame la mairesse aimerait avoir des exemples de la connaissance fine qui manque à Gatineau. Pendant la campagne électorale, elle a eu comme information que la Ville de Gatineau avait un plan formidable, mais qu'il faut pouvoir l'appliquer et le faire respecter. Dans la présentation, au niveau financier, si on obtenait 50 % en subvention, est-ce que cela réduirait les investissements par les citoyens ou si cela viendrait bonifier le budget. Pour les connaissances fines, il y a des informations à aller chercher pour pouvoir mieux agir. Les subventions qu'on irait chercher serviraient à bonifier le budget. Pour l'approche coercitive, elle sera implantée progressivement et débutera par une sensibilisation. Les secteurs visés en premier seront ceux avec un taux de canopée plus faible.

Madame Lacasse-Brunet aimerait savoir comment se fera la sensibilisation auprès des industries et des commerces sur le territoire. Pour l'accompagnement des OBNL, il semble y avoir des difficultés pour obtenir l'information concernant l'endroit où les conduites de la Ville sont installées. Elle aimerait savoir si la Ville rendra ces informations publiques, comme c'est le cas pour les compagnies de gaz et d'électricité. Monsieur Paquette confirme que des actions seront faites pour accompagner les industries et commerces. Monsieur Dumas confirme qu'une mesure et une ressource sont prévues pour accompagner les demandes d'identification des conduites appartenant à la Ville. Il est ajouté qu'une requête au 311 est requise pour avoir une réponse à cette question.

Monsieur Moran demande si on a un objectif global pour l'indice de canopée de la Ville. Il est répondu qu'une telle recommandation n'a pas été faite. C'est la raison pour laquelle il a été proposé d'y aller avec l'échelle de la communauté. L'indice de canopée pourrait donc varier.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne mentionne que ces recommandations reviendront dans le cadre des discussions budgétaires.

Fin du comité plénier public à 11 h 25.